

AIFVB : Réunion du Bureau – 13/05/2022

Présents : Michel ATTIE ; Jean COSTANTINI ; Patricia COSTANTINI ; Francis DRUENNE ; Hervé MAZZON ; Serge RENAULT

Absents excusés: Marie-Christine CLAVREUL ; Dominique SPINOSI, Dominique PAVAN

Prochain évènement

Malgré la médaille d'or olympique, aucun évènement n'a été organisé par la FFV. Ce constat est surprenant et nous envisageons d'adresser un courrier au Président de la FFV, avec copie au Bureau Exécutif, pour manifester notre étonnement.

L'Association pourrait envisager un rassemblement à l'occasion d'un prochain match, mais les conditions ne s'y prêtent pas car aucun match masculin n'est programmé sur la France et le prochain championnat du monde masculin aura lieu du 26 août au 11 septembre en Pologne et en Slovaquie.

Demandes d'invitations

Francis nous informe qu'il a reçu très peu de demandes pour les prochains matchs :

- 4 places pour FRA/PAYS-BAS à Poitiers demandées par Laurent BIGOT
- 6 places pour FRA/Espagne le 25 mai à Dunkerque pour Véronique LONGUET (4 places) et Francis DRUENNE (2 places)

D'autre part il est toujours aussi difficile d'obtenir des places. Les demandes sont faites à Patrice MARQUET mais la FFV sous-traite l'organisation de certains évènements à une société extérieure qui nous donne très peu de places.

Informations reçues de la FFV

Les participants ont fait le constat qu'on ne recevait plus de communiqués de la FFV et se demandent pourquoi. Francis va prendre contact avec Caroline THOMAS à la FFV pour lui en parler.

Fonds d'actions Volley

Pour valider la gestion des fonds collectés par la Fondation du Sport Français (FSF) il y a une convention à signer entre la FFV et la FSF. Le projet de convention a été envoyé à la responsable juridique de la FFV, Laurie FELIX. Nous ne savons pas si une suite a été donnée. Hervé va lui envoyer un message.

Club de supporters des EDF

Jean Paul ALORO nous a informés que le club était opérationnel, mais nous n'en connaissons pas les modalités de participation. Nous nous proposons d'informer nos membres de son existence. Francis prend contact avec lui.

Rescrit fiscal

La demande a été faite. Pour l'instant nous n'avons pas reçu de réponse. Rappelons que L'Administration dispose d'un délai de 6 mois après réception de la demande pour répondre. En cas de non réponse après ce délai, la demande est réputée acceptée.